Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelle offre de transports ferroviaires sur l'axe Lausanne-Genève

Un nouveau concept d'exploitation de la ligne CFF Lausanne-Genève entrera en vigueur le 12 décembre 2004. La cadence des trains sera plus élevée et les temps de parcours réduits, avec notamment, pour les " Grandes lignes ", un Intercity toutes les 30 minutes. Pour le trafic régional, ces améliorations proviendront de la mise en service d'une 3ème voie entre Coppet et Genève, d'une meilleure desserte des pôles régionaux et du remplacement de quelques haltes par un service de bus de proximité.

D'entente entre les cantons de Vaud et Genève et les CFF, une nouvelle structure de desserte ferroviaire - découlant du projet " Rail 2000 1ère étape " - sera effective sur l'axe Lausanne-Genève dès le 12 décembre 2004. Pour permettre l'amélioration des prestations sur cette ligne (cadences plus élevées, meilleures dessertes, etc.), différentes innovations seront mises en place, aussi bien pour les " grandes lignes " que pour le trafic régional.

Pour les déplacements inter-urbains, les principales améliorations seront la mise en service d'un horaire mieux adapté aux besoins des pendulaires avec d'une part, un InterCity entre Lausanne et Genève toutes les 30 minutes, et d'autre part - pour les pôles de transports régionaux (Coppet, Nyon, Gland, Rolle, Allaman, Morges, Renens) - une cadence plus élevée des trains en direction de Lausanne et Genève.

Le trafic régional sera quant à lui plus performant pour les déplacements vers le centre des agglomérations, notamment grâce à une fréquence plus élevée des trains. Une troisième voie sera en effet mise en service entre Coppet et Genève pour permettre une cadence à la demi-heure de l'offre régionale. Sur ce même tronçon, la ligne sera prolongée jusqu'à Lancy-Pont-Rouge, avec une nouvelle halte à Genève-Sécheron.

Entre Coppet et Allaman, un système novateur permettra de mieux desservir les villages périphériques en substituant à quelques gares régionales - peu fréquentées car éloignées des localités - un service de bus passant au coeur même des villages concernés. Ces bus conduiront d'une traite les usagers vers des gares permettant des liaisons ferroviaires rapides, participant ainsi à l'élaboration d'une chaîne de transports efficace, du point de départ à la destination.

Enfin, entre Allaman et Lausanne, deux lignes ferroviaires régionales assureront l'accès aux pôles de Morges, Renens et Lausanne et offriront des liaisons à l'ouest de la gare de Lausanne.

L'amélioration des prestations sur la ligne Lausanne-Genèves'inscrit dans le programme national " Rail 2000 " approuvé, en décembre 1987, par le peuple suisse en votation populaire. Ce projet vise le développement de l'offre ferroviaire dans tout le pays.

Pour expliquer aux différentes institutions publiques et privées concernées ce nouveau concept et les nouveautés qu'il apporte, une brochure a été réalisée conjointement par les trois partenaires.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 septembre 2003

VD : M. Vincent Krayenbühl, chef du Service des transports, tél. 021 316 73 70 GE : M. Philippe Burri, tél. 022 327 43 39 CFF: M. Jean-Philippe Schmidt, porte-parole, tél. 0512 24 22 01

CFF
presentation_cff
texte